

MIGRATION CLANDESTINE

UNE CRISE INSOLUBLE ?

Il aura suffi, ou peut-être fallu, la diffusion d'un reportage sur une chaîne de télévision de grande audience pour que l'on réalise que les réseaux de passeurs de migrants clandestins, contre lesquels l'Europe en premier, car principalement impactée, lutte certes depuis toujours, mais avec une détermination plus grande en raison de l'ampleur prise ces dernières années par le phénomène, ont franchi un seuil intolérable.

Les images de migrants subsahariens vendus comme esclaves en Libye ont choqué et surtout interpellés les consciences. Elles auront eu ainsi pour conséquence immédiate de placer le sujet au cœur des discussions à tous les niveaux. Des décisions n'ont pas tardé à être annoncées. À l'issue du sommet Union africaine-Union Européenne tenu à Abidjan les 29 et 30 novembre, il a été ainsi annoncé le rapatriement de tous les migrants présents sur le sol libyen. Quelque 3.800 personnes devaient être rapatriées d'urgence dans les jours ayant suivi cette rencontre. Mais ces 3.800 sont, estime-t-on, «un grain de sable» par rapport à l'immensité de la tâche dans le désert libyen. Le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki estime que le nombre des migrants varie «entre 400.000 et 700.000» : une fourchette allant du simple au double qui en dit long sur le flou qui entoure la mission que se sont don-



nés les dirigeants africains et européens à Abidjan. Selon les dernières statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 15.000 migrants croupissent dans des centres de rétention officiellement contrôlés par le gouvernement d'union nationale libyen (GNA). William Lacy Swing, directeur de l'OIM, souligne que

13.600 migrants en difficulté ont déjà été rapatriés cette année. Toutefois, souligne l'organisation, «on ne peut que rapatrier les volontaires». Car toute la difficulté réside dans l'opération de recensement des ressortissants ; «un travail de fourmis» selon l'OIM qui sait aussi ne pas pouvoir compter sur tous les pays et ce pour diverses raisons. «Une

grande partie de migrants n'ont pas de papiers, soit parce que leurs pays ont des administrations faibles, soit parce qu'ils ne veulent pas rentrer chez eux », est-il ainsi rappelé. Il arrive aussi, indiquent des ONG, que les pays refusent de coopérer car le retour de ces migrants ayant échoué, posent d'autres problèmes du fait que ceux-ci n'ont pas de travail et les conditions pour les accueillir ne sont pas réunies. C'est pourquoi, indique-t-on, «il est impératif d'aider ces Etats pour les retours». Mais les regards sont braqués sur la Libye et les réseaux qui y sévissent du fait du chaos qui règne dans ce pays. Force aussi est de souligner que ce pays n'est pas le seul à faire face au phénomène puisque tous les pays de la rive sud de la méditerranée enregistrent des départs de migrants en direction de la rive nord au péril de leur vie, à telle enseigne que la méditerranée est devenue un cimetière pour des milliers de migrants.

N. K

TRAVERSÉE DE LA MÉDITERRANÉE

LE VOYAGE LE PLUS MEURTIER

La traversée de la mer Méditerranée en direction de l'Europe est «de loin le voyage le plus meurtrier du monde» pour les migrants, avec au moins 33.761 morts ou disparus entre 2000 et 2017, selon un nouveau rapport des Nations Unies.

Ce rapport intitulé «Quatre décennies de migrations transfrontalières sans papiers vers l'Europe», publié vendredi par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), note que plus de 2,5 millions de migrants ont traversé la Méditerranée sans au-

torisation depuis les années 1970. Le nombre le plus élevé de morts (5.096) a été enregistré en 2016, lorsque la route courte et relativement moins dangereuse de la Turquie vers la Grèce a été fermée, à la suite d'un accord entre l'Union européenne et la Turquie. Le rapport met également en évidence les différences entre les migrations de l'Afrique vers l'Italie, principalement via la Libye, et celles du Moyen-Orient vers la Grèce, via la Turquie. Les arrivées en Italie comprennent surtout des ressortissants d'Afrique

subsaharienne en réponse aux fortes pressions migratoires (croissance démographique associée à des opportunités limitées de moyens de subsistance, à un chômage élevé, à une mauvaise gouvernance et à une instabilité politique et économique), a précisé le rapport.

Les arrivées en Grèce via la Turquie depuis 2009 comprennent principalement des ressortissants d'Etats touchés par des conflits et l'instabilité politique, tels que l'Irak, l'Afghanistan et la Syrie, a poursuivi le rapport.

CHARLES FERDINAND NOTHOMB, PRÉSIDENT DE LA FONDATION

«DIALOGUE SUD NORD MÉDITERRANÉE»

UNE QUESTION PÉRÈNE

Bruxelles accueille un séminaire sur « la façon les grandes métropoles de la rive sud et nord de la méditerranée font face à la question migratoire ». Pourquoi ce thème ?

Le but de notre Fondation est le dialogue sur des sujets qui préoccupent les uns et les autres et qui, peut-être sans nous, ne se rencontreraient pas. Il est clair que le phénomène migratoire qui concerne principalement l'Afrique et l'Europe est au cœur de grandes métropoles où finalement arrivent ceux qui immigreront des régions rurales pauvres ou des pays étrangers, et qui veulent se rapprocher du nord de la Méditerranée. Ils arrivent soit en Afrique du nord dans les grandes villes, comme Alger ou Tunis, ou arrivent aussi dans les métropoles européennes. Notre but n'est pas de les mettre face à face, mais côte à côte, pour que chacun dans sa compétence et la réalité de sa ville explique ce qu'il réussit à faire et ce qu'il ne réussit pas. Il y a des difficultés partout. C'est un grand problème pour vos grandes villes et c'est un problème aussi pour nos grandes villes. Chacun essaie d'accueillir convenablement ceux qui doivent être accueillis. Mais il ne faut pas dissimuler que cela pose des problèmes politiques.

Les pays des deux rives font face au même problème, toutefois les approches préconisées pour son règlement diffèrent. Sont-elles conciliables ?

C'est exactement le but de notre rencontre qui est de se faire rencontrer des gens qui normalement ne se rencontreraient pas et qu'ils exposent leurs problèmes. Ils vont découvrir que



le problème est différent, que l'approche est différente, qu'il y a des approches qui fonctionnent et des approches qui ne fonctionnent pas. Il y a aussi un décalage entre les villes qui ont reçu des masses d'arrivants durant les vingt dernières années et celles qui commencent seulement à en recevoir. Il y a là une différence qui mérite d'être explicitée amicalement et je pense que les participants en tireront tout le bénéfice intellectuel dans leur travail politique futur.

L'UE et la Turquie ont conclu un accord pour retenir les migrants sur le sol turc. Un accord similaire n'a pas pu être conclu avec d'autres pays. Y a-t-il, selon vous, d'autres alternatives ?

Quand on parle de migrants il faut distinguer les réfugiés de guerre et les immigrés frappés par la pauvreté qui cherchent une vie meilleure. Je pense que le cas de la Turquie n'est pas reproductible car elle est voisine de la Syrie.

Les réfugiés syriens qui affluent en Turquie, s'ils n'étaient pas accueillis, iraient plus loin en Europe. Or beaucoup veulent retourner dans leur pays quand la paix sera revenue. Je rêve depuis longtemps d'un grand accord entre les pays d'immigration mais il faut que ces pays organisent l'immigration. Il y a des pays d'Europe qui ne veulent pas d'immigration mais ils ont quand même reçu une immigration non organisée.

Au début de la crise migratoire on avait privilégié la dimension humaine à la dimension politique. Mais il semble que la dimension politique s'est imposée aux gouvernements ce qui les a poussés, comme cela a été le cas en Allemagne à revoir leur politique migratoire. Cela objectivement est vrai. Les gouvernements sont conscients de ce qu'il faut faire. En Allemagne Mme Merkel avait dit : « Je veux accueillir un million de réfugiés », mais la réaction de l'opinion publique va dans le sens contraire. Tout ne marche pas comme on le voudrait.

Pensez-vous qu'avec le règlement espéré des conflits syrien et libyen, la question migratoire ne sera plus posée avec la même acuité ?

Non elle sera toujours là. Mais il est vrai que le règlement des conflits tempère ou organise les mouvements migratoires. Ce qu'on doit aussi savoir, c'est que la pression subsaharienne en matière démographique et de pauvreté va continuer. Le défi suivant est : «ne parlons pas d'immigration mais parlons de développement de ces pays».

Entretien réalisé par Nadia Kerraz

DÉCRET ANTI-IMMIGRATION DE TRUMP

FEU VERT DE LA COUR SUPRÊME

La Cour suprême des Etats-Unis a autorisé lundi l'application dans sa totalité du décret migratoire de Donald Trump, une victoire pour le président qui défendait cette mesure controversée au nom de la lutte contre le terrorisme. Le décret, dont c'est la troisième version, fait l'objet d'une intense bataille judiciaire depuis fin janvier avec de multiples rebondissements en première instance et en appel devant diverses juridictions du pays.

M. Trump a justifié ces trois décrets par des motifs de sécurité nationale. Ses détracteurs et les juges ayant successivement bloqué leur application, lui reprochant de cibler sans raison et de façon discriminatoire des dizaines de millions de musulmans. La troisième version du texte, signée le 24 septembre, interdit de façon permanente le franchissement des frontières américaines aux ressortissants de sept pays (Yémen, Syrie, Libye, Iran, Somalie, Corée du Nord et Tchad) et suspend l'entrée dans le pays de responsables gouvernementaux vénézuéliens. Mais la mesure avait été suspendue le 17 octobre, la veille de son entrée en vigueur, par un juge de Hawaï. Celui-ci estimait que le texte peinait à démontrer en quoi l'entrée de plus de 150 millions de ressortissants étrangers des pays visés «nuirait aux intérêts des Etats-Unis». Un juge du Maryland a également bloqué la mesure.

«Relation authentique»

Le gouvernement, qui avait fait appel de ces décisions, avait obtenu une première victoire en novembre : une Cour d'appel de San Francisco a autorisé son application partielle, en exemptant les «étrangers qui peuvent démontrer une relation authentique avec une personne ou une entité aux Etats-Unis». Les grands-parents, petits-enfants, beaux-frères, belles-soeurs, oncles et tantes, neveux, nièces et cousins étaient notamment concernés. Dans son jugement de lundi, la Cour suprême a autorisé la mise en application totale du décret, en attendant que la justice d'appel saisie se prononce. Deux audiences sont prévues cette semaine : mercredi pour la décision de Hawaï et vendredi pour celle du Maryland. La Maison Blanche s'est félicitée de la décision de la plus haute instance judiciaire américaine. «Le décret est légal et essentiel pour la protection du pays», a assuré un porte-parole de l'exécutif, tandis que le ministre de la Justice, Jeff Sessions, saluait une «victoire importante pour la sécurité du peuple américain». Un porte-parole du ministère de la Sécurité intérieure a affirmé que «les restrictions de bon sens de l'administration aux voyages depuis des pays qui ne remplissent pas les critères de base en matière de sécurité et qui ne partagent pas des informations cruciales avec nous concernant des terroristes et des criminels sont destinées à défendre notre territoire et à protéger les Américains».

«Préjugés anti-musulmans»

En revanche, les organisations de défense des droits civiques et des réfugiés ont critiqué le jugement de la Haute cour. «C'est malheureux que le décret puisse être désormais appliqué totalement», a regretté Omar Jadwat, un responsable de l'Union américaine pour les libertés civiles (ACLU), dénonçant les «préjugés anti-musulmans du président Trump (qui ne sont pas un secret)». L'ACLU, qui avait saisi le juge du Maryland avec d'autres organisations de défense des réfugiés, continuera «à se battre pour la liberté, l'égalité et pour tous ceux qui sont injustement séparés de leurs proches», a-t-il assuré.

Le Conseil des relations américano-islamiques (CAIR) a relevé que cette décision de la Cour suprême «ignore les très réelles conséquences humaines pour des citoyens américains et leurs familles à l'étranger imposées par le décret anti-musulmans 3.0 du président Trump», a indiqué Lena Masri, directrice juridique de l'organisation. Ce jugement «va empêcher de nombreuses personnes éligibles (à l'entrée aux Etats-Unis) de rejoindre leur famille, de reprendre leurs études ou de travailler», a affirmé Mariko Hirose, responsable de l'International Refugee Assistance Project (IRAP). La décision aura «des conséquences dévastatrices pour ces personnes et toute la communauté musulmane», a-t-elle estimé.